

SARL BOIRY PORCS
BOIRY-SAINTE-RICTRUDE (62)

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR UNE UNITE DE
METHANISATION RELEVANT DE LA RUBRIQUE 2102-2**

Réponse aux demandes de compléments

DDPP
Rue Ferdinand Buisson – BP 40 019
62 022 ARRAS CEDEX

A l'attention de M. Sébastien MORIAMEZ

A Mâcon, le 10 mai 2022,

Références : CD : DDPP62 2021 05736

Objet : Réponse aux demandes de compléments concernant l'enregistrement de la SARL BOIRY PORCS

Monsieur Moriamez,

Vous indiquez dans votre courrier du 19 octobre 2021 à l'attention de la SARL BOIRY PORCS que le dossier d'enregistrement transmis comporte des insuffisances.

Ayant été missionnés par la SARL BOIRY PORCS pour la réalisation de ce dossier, nous vous prions de bien vouloir trouver le descriptif des compléments apportés au dossier dans le mémoire de réponse suivant.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.



Noémie Jouandou

Suivi des demandes de compléments

Demandes de la DDPP		Réponse Studéis
Précisions	Sur le document CERFA point 6: précisez le site Natura 2000 le plus proche de la parcelle CHR1	Précision ajoutée
	Sur le document CERFA point 7.1: le prélèvement d'eau du réseau n'est pas mentionné / incohérence relative au volume d'eau prélevé dans le forage avec les éléments du dossier	440 m3 prélevés dans la Craie blanche du Sénonien à 41 m
Incohérences/ erreurs	Dans le document justifiant du respect des prescriptions applicables à l'installation, des renvois de paragraphes sont erronés	Renvois corrigés
	Dans le préambule de la demande, une incohérence relative au nombre d'animaux-équivalents a été relevé	Incohérence corrigée : demande d'enregistrement pour 1 986 animaux-équivalents
	Fournir les éléments autorisant l'exploitation du forage	Cf. dossier de déclaration forage
	La date d'approbation du SAGE "Somme aval" ne correspond pas à la dernière version	Date modifiée : arrêté d'approbation datant du 6 août 2019
	Incohérence sur le nombre d'actionnaires de la société	Incohérence corrigée : 9 actionnaires
	Dans le §E.6, il est fait mention d'une fosse extérieure couverte	Erreur corrigée : la fosse extérieure est bien non couverte
	Justifiez les 385,14ha de SAU avant-projet et la pression globale azotée	La pression azotée a été calculée sur la surface mise à disposition de 339,3 ha. Les apports organiques avant-projet ont été justifiés.